

Formation BNSSA 2024 - 2025

Employeurs : Ville de Saint Nazaire (plages)
Saint Nazaire Agglomération (piscines)

Condition d'inscription :

- Etre étudiant et être domicilié sur le territoire de la CARENE
- Avoir 18 ans avant le 30/06/2025
- Fournir un certificat médical de son aptitude à la natation et de son acuité visuelle et auditive
- Diplômes de secourisme PSC1, PSE1, PSE2 seront un atout apprécié
- Etre disponible tous les samedis après midi et vacances scolaires

Pré requis à l'inscription pour l'examen BNSSA :

- Au plus tard en janvier 2025 être titulaire du PSE1 à minima (coût à la charge du stagiaire), PSE2 fortement recommandé (pris en charge par la Ville) - s'adresser à la Croix Blanche.

Organisme formateur : La Croix Blanche

Inscriptions : Du 29 avril 2024 au 4 septembre 2024

Tests d'entrée en formation : Samedi 14 septembre 2023
Piscine de la Bouletterie (sur convocation)

Epreuves :

- Epreuves pratiques chronométrées (une explication et démonstration des épreuves aura lieu avant)
- Temps 1 : 200 mètres de nage (150 mètres crawl + 50 mètres brasse)
- Temps 2 : 50 mètres technique (5 mètres de nage + 15 mètres d'apnée + 5 mètres de nage + récupération d'un objet au grand bain + 12.5 mètres de rétro-pédalage + 12.5 mètres de remorquage d'un mannequin)
- Temps 3 : Prise en charge d'une victime avec une sortie d'eau
Le classement s'effectue sur l'addition des 3 temps (aucune élimination ne sera faite sur les gestes techniques)
- Entretien de 5 minutes

Déroulement de la formation et engagement :

Pour les candidats retenus à la suite des épreuves, une réunion d'information aura lieu le vendredi 27/09/2024 à 18h00 salle associative à côté de la Soucoupe.

La formation pratique se déroule tous les samedis après-midi (Piscine de la Bouletterie – de 16h00 à 18h00) du 28 septembre 2024 à avril 2025. La partie théorique, réglementation, d'une durée minimale de 10 heures, se verra échelonnée sur la durée de la formation suivant un planning fourni par la Croix Blanche.

Des stages obligatoires ont lieu pendant les vacances scolaires, 1 semaine, généralement du lundi au vendredi, de 10h à 12h (dates et horaires confirmés avant chaque stage).

L'examen du BNSSA se déroula en mars/avril 2025.

La Ville de Saint-Nazaire et Saint Nazaire Agglomération prennent en charge le coût de la formation. En contrepartie, le candidat s'engage à travailler dans une des 2 collectivités pour un équivalent de 450 heures, au cours des trois prochaines années.

Renseignements

Direction Générale Adjointe Organisation Relations Humaines
DRHS - Unité Formation 02 40 00 41 45